



**MAIRIE
VAUJANY**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

ELUS : 11
EN EXERCICE : 11
PRESENTS : 8
VOTANTS : 9
POUR : 9
ABSTENTION : 0
CONTRE : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. GENEVOIS Yves, Maire.

Date de la convocation : 8 janvier 2024

Présents : GENEVOIS Yves, MICHEL Mariane, VACCON Michel, BASSET Jean-Luc, AVEQUE Bruno, ARNAUD Brigitte, JOUANS Jacques, MARTINET Valérie

Absents : Eric DOURNON, Elvina SAVIOUX et Nadine VERNEY

Pouvoir : Elvina SAVIOUX à Jacques JOUANS

Secrétaire de séance : Jacques JOUANS

Délibération n° 01-120124-10 : FINANCES – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : Demande de subvention pour les travaux de requalification énergétique de la Résidence de Tourisme Les Hauts de la Drayre

Le Préfet de l'Isère a transmis le 27 octobre dernier aux maires du Département la circulaire relative à la campagne 2024 de la DSIL. Cette circulaire précise les modalités de dépôt de demande de subvention ainsi que la nature des projets éligibles.

La rénovation énergétique des bâtiments des collectivités est au cœur de ce programme

Par une délibération du 17 novembre 2023, le Conseil municipal a approuvé l'avant-projet définitif de rénovation de la Résidence Les Hauts de la Drayre et les différentes dimensions de ces travaux parmi lesquelles l'amélioration de la performance énergétique.

Les actions combinées qui seront mises en œuvre en matière d'amélioration de l'enveloppe thermique et de renouvellement des installations techniques au profit de technologies performantes permettront une réduction des consommations énergétiques de 78.1% et une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 78.3%.

Ce projet intègre donc une forte ambition de rénovation et de diminution des consommations énergétiques ; il répond aux objectifs fixés pour la campagne 2024 de la DSIL et justifie du dépôt d'une demande de subvention.

Les dépenses relevant directement de la rénovation et de la performance énergétique sont à ce jour estimées à 4 167 490.48 € HT.

Il est donc proposé au Conseil municipal de solliciter une subvention d'un montant de 500 000 € au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour les travaux concourant à la rénovation énergétique des Hauts de la Drayre.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Décide de confirmer la réalisation du projet de requalification des Hauts de la Drayre dont une part de travaux consacrés à la rénovation et à la performance énergétique
- Décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local pour un montant de 500 000 €
- Valide le plan de financement joint à la présente délibération.
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment pour la signature des dossiers de demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.
Transmis en Préfecture le 16/01/2024

Envoyé en préfecture le 16/01/2024
Reçu en préfecture le 16/01/2024
Publié le
ID : 038-213805278-20240112-01_120124_10-DE



Plan de financement global des travaux de rénovation énergétique de la Résidence Les Hauts de la Drayre

	Programme ou financeur	Montant (en €)	Taux de subvention
État	Fonds Vert	2 000 000.00	47.99 %
État	DSIL	500 000.00	12 %
Région			
Département			
Autre			
Total des co-financeurs publics		2 500 000.00	59.99 %
Autofinancement		1 667 490.48	40.01 %
Autres privés			
Coût total du projet HT		4 167 490.48	